

VILLAZ, le 20 novembre 2025

Cimetière
Reprise des concessions abandonnées

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS

Le maire de la commune de Villaz informe les descendants ou successeurs des défunts ISIDORE Marie-Céline et ISIDORE Cécile, en leur vivant demeurant à VILLAZ (Haute-Savoie) décédées respectivement les 11 juin 1964 et le 12 août 1943 à VILLAZ (Haute-Savoie), et auxquels une concession centenaire simple avait été délivrée dans le cimetière communal de Villaz, par acte du 18 septembre 1958, que par application des articles L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et R. 2223-13 et suivants du même code, il sera procédé dans ledit cimetière, le jeudi 15 janvier 2026 à 10 heures, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Christian MARTINOD

Maire de VILLAZ

